



Numéro de dossier :		1033050117
Unité administrative responsable	Arrondissement Pierrefonds/Senneville , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et de l'environnement	
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le 2004-01-26
Sommet	Chantier 2.2.1 - Développement urbain durable - Plan d'urbanisme sectoriel - Aménagement du territoire	
Contrat de ville	Ch. 2 - Sect. 2.2.2 - Amélioration de la qualité de vie / L'aménagement urbain	
Projet	-	
Objet	Adopter un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme pour l'arrondissement Pierrefonds/Senneville, de manière à créer : une aire d'affectation "habitation moyenne densité" à même une aire d'affectation "commerce de voisinage"; une aire d'affectation "habitation haute densité" à même une aire d'affectation "habitation faible densité"; une aire d'affectation "parc urbain" à même une aire d'affectation "habitation moyenne densité"; une aire d'affectation "habitation faible densité" à même une aire d'affectation " habitation moyenne densité" sur une partie du lot 2 950 900 (terre de M. Bibeau), sur les lots 1 978 722, 2 860 303 à 2 860 429, 1 346 949, 1 346 951, 1 346 953 ,1 347 011, 1347 503, 1 347 504, 1 347 534, 2 950 901, 2 950 902, 2 950 903, sur les lots proposés 3 085 858, 3 123 602, 3 119 686 à 3 119 714, 3 085 860, 3 123 586, 3 123 587	

1. Demander au Conseil municipal de modifier le plan d'urbanisme, plus précisément le plan des grandes affectations du sol, sur une partie du territoire de l'ancienne ville de Pierrefonds.
2. Adopter le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de l'ancienne ville de Pierrefonds (1044) de manière à remplacer :
 - l'affectation "commerce de voisinage " sur une partie du lot 2 950 900 du cadastre du Québec, par l'affectation "habitation moyenne densité " ;
 - l'affectation "habitation faible densité" sur le lot 1 978 722 du cadastre du Québec, par l'affectation "habitation de haute densité";
 - l'affectation "habitation moyenne densité" sur les lots 3 085 858 et 3 123 602 du cadastre du Québec par l'affectation "parc urbain";
 - l'affectation "habitation moyenne densité" sur une partie du lot 2 950 900, sur les lots 2 860 303 à 2 860 429, 1 346 949, 1 346 951, 1 346 953 ,1 347 011, 1347 503, 1 347 504, 1 347 534, 2 950 901, 2 950 902 et 2 950 903 du cadastre du Québec , sur les lots proposés, 3 119 686 à 3 119 714, 3 085 860, 3 123 586 et 3 123 587 par l'affectation "habitation faible densité".
3. Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne une assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 (annexe 1) de la Charte de la Ville.
4. Déléguer à la Greffière la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Signataire:

Jacques CHAN

 Directeur de l'arrondissement Pierrefonds/ Senneville
 Pierrefonds/Senneville , Bureau du directeur d'arrondissement